

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1231

présenté par

M. Le Fur, Mme Corneloup, M. Brigand, Mme Petex, Mme Sylvie Bonnet, Mme Tabarot,
M. Cordier, M. Jean-Pierre Vigier et M. Dive

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

I. – Au 1° du 1 de l'article 80 *duodecies* du code général des impôts, après la référence : « L. 1235-13, » sont insérées les références : « L. 1237-7, L. 1237-9 ».

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre Ier du livre III du code des impositions sur les biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à exonérer d'impôt sur le revenu, les primes de départ à la retraite versées dans le cadre d'un départ à la retraite volontaire, ou d'une mise à la retraite.

En l'état du droit, les indemnités de départ à la retraite volontaire versées sont imposables en totalité, sauf dans le cas d'un plan social.

Cette fiscalité qui pèse sur les indemnités de départ à la retraite est vécue comme du racket par nos compatriotes qui font valoir leurs droits après une carrière de labeur. Après avoir travaillé toute une vie, ils considèrent, à juste titre, que cette indemnité est la récompense de leur fidélité à leur employeur et ne doit pas être fiscalisée. Surtout, ils constatent amèrement qu'en parallèle un salarié licencié bénéficie d'une exonération partielle de son indemnité de licenciement et qu'un salarié mis à la retraite bénéficie aussi d'une telle exonération.

Dans la mesure où l'indemnité de départ à la retraite, que le départ soit volontaire ou décidé par l'employeur, est la juste récompense de la fidélité de l'employé concerné, le présent amendement

propose d'exonérer d'impôt sur le revenu les indemnités de départ à la retraite. Bien que coûteuse, cette exonération permet de récompenser le travail, la loyauté et la fidélité des salariés.